



COMPTE - RENDU DE LA COORDINATION CHSCT CGT.

Début février, une coordination CHSCT CGT s'est tenue avec les élus des 8 CHSCT, ceci afin de remonter et analyser différents problèmes rencontrés par les travailleurs des divers bâtiments.

A l'ordre du jour étaient évoquées les trop nombreuses suppressions de postes de travail dans nos bâtiments, conséquences directes du développement des chantiers Kaizen, Strike-zone et groupes de travail sauvages, évinçant l'instance légale qu'est le CHSCT.

Cela n'est pas nouveau à l'Usine Georges Besse, depuis des années la direction s'acharne à valider le maximum de chantiers Kaizen et de Strike-zone, bien souvent en partenariat avec ses partenaires sociaux, y impliquant souvent malgré eux des opérateurs qui ne le souhaitent nullement et pour cause.

Etant victimes de la course effrénée pour la productivité, donc du profit et de la marge opérationnelle à la hauteur de 6% si chère à Carlos GHOSN, dans tous les bâtiments, les opérateurs sont plus qu'engagés sur des postes de travail ayant été modifiés soit par un Kaizen, soit un groupe de travail ou autre. Cette situation d'exploitation n'est plus tenable quant à la réduction accrue du personnel.

Les membres CHSCT CGT resteront sur leurs positions initiales en rappelant sans cesse, que l'affaiblissement constant des effectifs dans les UET, engendre des surcharges de travail considérables et de mauvaises conditions de travail, d'où le triste constat d'apparition et développement de troubles musculo-squelettiques chez des opérateurs de plus en plus jeunes.

Par ailleurs, la direction continue son travail de sape et avec l'arrivée de M. DESCAMPS remplaçant de M. OLIVE, hormis la baisse constante des effectifs dans nos UET, les CUET qui ne peuvent plus maîtriser correctement l'organisation du travail par manque de personnel, sont contraints de contacter sans cesse les boites de marchands d'hommes, afin de palier à une production journalière, par le biais de l'intérim.

Si nous reprenons les chiffres officiels de la direction lors des dernières réunions du Comité d'Entreprise (version technique), la baisse des effectifs à

Renault Douai s'avère être plus qu'alarmante pour la sauvegarde et l'emploi des jeunes et les départs volontaires ou en retraite, n'en sont pas la cause majeure.

- **Rappel des effectifs du mois de janvier 2007 :**

5822 CDI Renault + 23 CDD + 120 intérimaires.

- **Rappel des effectifs du mois de janvier 2010 :**

5137 CDI Renault + 19 CDD + 420 intérimaires.

Soit sur 3 ans, une perte de 685 CDI Renault + 2 CDD, la direction favorisant l'emploi précaire par le biais de l'intérim, plutôt que d'ouvrir le bureau d'embauche.

A ce niveau de régression de la force de travail, il faut se rendre à l'évidence que la direction vide Renault Douai de sa main d'œuvre professionnelle, pour à terme en faire une usine d'assemblage à 3.500 travailleurs.

Souvenons nous que Georges BESSE, ancien directeur à Douai, avait dit en son époque : « Renault est une erreur industrielle ». Quel contraste quand nous savons que depuis sa création, notre usine est l'une des plus flexibilisée, performante et plus rentable du groupe.

Par contre, nous pouvons constater que ceux qui pendant des années ont provoqué et entretenu « l'option chantiers Kaizen et autres », participant volontairement à la casse de l'outil de travail sous prétexte soit disant d'améliorer l'ergonomie au poste, sont comme par hasard aujourd'hui, à réclamer des effectifs supplémentaires dans les UET.

Il y a de quoi rire, mais le mal est fait et si la tension monte dans certains bâtiments, se traduisant par des débrayages de secteur ou des grèves de plusieurs heures, c'est que les travailleurs en ont assez de voir leurs conditions de travail se détériorer, et voir leurs postes classés oranges passer au rouge, cause à un engagement excessif.

Les membres CHSCT abordèrent aussi le problème récurrent du personnel vieillissant travaillant toujours sur les chaînes et l'activité réservée aux opérateurs à aptitudes réduites, sur des postes soit-disant protégés, mais qui n'en sont pas.

Dans les UET de certains bâtiments, chacun peut s'apercevoir que les postes de travail allégés sur les bords ou hors des chaînes n'existent plus, conséquences directes des Strike-zone. Dans d'autres bâtiments, ce sont les PRP (machines à souder par points les petites pièces), qui par le biais des chantiers Kaizen, sont déplacées puis réinstallées auprès d'îlots de production, privant les personnes à aptitudes réduites, d'un travail adapté à leurs capacités physiques.

Si au nom de la productivité et de la rentabilité, direction et chefs de départements sont favorables à cette politique de réduction des coûts comme ils ont si bel air à le dire, les membres CHSCT CGT ne sont pas d'accords sur de telles

pratiques d'exploitation et d'aggravation des conditions de travail, car dans ce cas précis, les victimes ne sont autres que des personnes qui révèlent un handicap.

De plus, il est inadmissible et anormal qu'une certaine hiérarchie se permette de dire, que « c'est aux opérateurs à aptitudes réduites à se chercher un boulot adapté à leurs incapacités physiques ». On aura vraiment tout entendu à Renault Douai, surtout quand nous savons pertinemment que les chantiers Kaizen et autres dérivés, ont supprimé de nombreux postes de travail, leur étant jadis réservés.

Pour les membres CHSCT CGT, il est tout aussi inconcevable d'entendre dire par la hiérarchie, qu'une personne handicapée est tenue d'assurer 3 postes de travail, sinon dans la négative, elle passera au DRH. Ou alors, si elle est handicapée d'un côté, il n'y a pas de souci, elle peut produire comme un travailleur apte avec le côté valide de sa personne.

Un tel manque de respect et de social envers les personnes concernées, est une honte !

La loi l'exige, l'employeur qui est responsable de son personnel doit proposer un poste de travail conséquent à tout salarié se trouvant dans une telle situation, donc lui donner un travail adapté. Au fil des années, la direction qui a usé, démoli, détruit les opérateurs, doit être en capacité de leur trouver une activité adéquate. (Ergonomie acceptable, travail 50% debout/assis, éviter rotations, surcharges, etc.)

Pour cela, les élus CGT suggèrent aux personnes ayant un poste non adapté à leur handicap physique, reprenant le travail après un arrêt maladie, voire blessé, de ne pas hésiter à consulter le médecin du travail, dont le rôle est d'orienter et proposer un poste adéquate.

Sachez que même après la visite médicale de reprise, une demande de consultation est toujours possible auprès de la maîtrise. Elle ne peut être refusée, quel en soit le motif. Le respect des certificats médicaux est également de rigueur, tout comme l'arrêt des coups de téléphone au domicile des malades et blessés, les pressions exercées par le biais des soi-disant visites de courtoisie, etc. ...

Les mauvaises conditions de travail et l'insécurité ne manquent pas dans nos bâtiments respectifs, comme à l'exemple de la peinture où malgré de multiples interventions des membres CHSCT CGT, le danger est toujours présent.

Dernièrement, un opérateur travaillant au poste IFF pavillon flux B, s'est fait embarquer par une caisse en mouvement sans qu'il ait validé son départ.

C'est grâce à un réflexe de survie qu'il a pu échapper à un accident dont les conséquences auraient pu être très graves. Il a cependant été choppé au bras, lui occasionnant une douleur intense. Plusieurs irrégularités ont pu être décelées après enquête des membres CHSCT CGT :

- Pourquoi ce problème perdurait depuis plusieurs mois, alors que les militants CGT avaient déjà interpellé la hiérarchie du département sur ce sujet gravissime ?

- Pourquoi après avoir subi ce choc physique et psychique, l'opérateur n'a pas été conduit à l'infirmerie par sa maîtrise ?
- Pourquoi l'avoir laissé continuer à ce poste, en sachant qu'il y avait un danger grave et imminent ?

La conception de la sécurité dans les divers départements, relève parfois non seulement de l'inconscience, voire de l'incompétence, mais aussi de cette course aux profits qui met sans cesse les opérateurs en danger. Les élus CGT ont averti M. Lecourt inspecteur du travail, de cette situation qui pourrait porter sérieusement atteinte à la santé des travailleurs.

Le DLI, aussi subit des conditions de travail déplorables, caristes et chauffeurs (euses) de charlattes de tous les bâtiments remontent aux élus CGT, de nombreuses revendications.

- Déchargements dans des endroits à risques.
- Surcharges d'activités dues au sous-effectif.
- Sources d'accidents graves quant aux stockages ou déposes sauvages des bases roulantes.
- Encombremments quotidiens des allées piétonnes.
- Bases roulantes qui se détachent.
- Risques imminents d'accident pour l'utilisateur de charlattes, lors de l'attelage des bases, puisque placé entre 2 pour fixation du timon.
- Dans certains secteurs, aucune visibilité possible lors du décrochage.
- Suppressions de cars à fourches, donc de caristes.

DOPA : mis en place par la direction, n'a pour but après le lancement du véhicule, que d'affaiblir les effectifs du DLI de moitié en 2010, donc de casser le métier de cariste. Les élus CGT qui dénoncent et condamnent cette attitude, ne laisseront pas faire.

Il est évident que direction et hiérarchiques des départements, rejettent avec mépris les revendications des travailleurs, à l'exemple des « mobylettes », qui lorsqu'elles sont inexistantes dans certains secteurs, elles ne sont pas toujours adaptées pour une prise efficace lors du déplacement des TM.

De plus, il est aberrant que leur utilisation ne soit plus préconisée par la maîtrise, celles-ci engendreraient soit-disant une perte de temps pour changer ou déplacer les TM. Pour les membres CHSCT CGT, de tels propos ne sont pas acceptables, pour cela, nous continuerons à revendiquer et œuvrer pour préserver l'intégrité physique et morale des travailleurs.

Face à une direction avide de productivité et de rentabilité, chacun doit impérativement remonter les problèmes rencontrés concernant la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail, auprès des militants CGT de secteur. Seule la mobilisation dans la solidarité pour défendre nos conditions de travail, sera payante.